

# 5.4

## Avis d'intention des assujettis et autres avis

---

---

**5.4 AVIS D'INTENTION DES ASSUJETTIS ET AUTRES AVIS****BENEVA INC.  
LA CAPITALE SÉCURITÉ FINANCIÈRE, COMPAGNIE D'ASSURANCE****Avis d'intention de procéder à une fusion**

Conformément à l'article 30.2 de la *Loi sur les institutions de dépôts et la protection des dépôts*, RLRQ c. I-13.2.2, Beneva inc. a donné avis de son intention de fusionner avec La Capitale sécurité financière, compagnie d'assurance. La date envisagée de la fusion est le 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Personnes morales fusionnantes :➤ **Beneva inc.**

625, rue Jacques-Parizeau  
Québec (Québec) G1R 2G5

Autorisée à exercer l'activité d'institution de dépôts.

➤ **La Capitale sécurité financière, compagnie d'assurance**

625, rue Jacques-Parizeau  
Québec (Québec) G1R 2G5

Personne morale issue de la fusion :➤ Nom envisagé : **Beneva inc.**

Adresse du siège envisagée : 625, rue Jacques-Parizeau  
Québec (Québec) G1R 2G5

La personne morale issue de la fusion entend maintenir son autorisation à exercer ses activités à titre d'institution de dépôts.

Sur réception de la demande de permission de fusion et des pièces qui doivent y être jointes, l'Autorité procède au réexamen de l'autorisation de cette institution de dépôts.

Pour plus d'information sur les sociétés désirant se fusionner, veuillez accéder au *Registre des assureurs, institutions de dépôts et sociétés de fiducie* disponible sur le site Web de l'Autorité à l'adresse suivante :

<https://lautorite.gc.ca/grand-public/registres/registre-assureurs-institutions-de-depots-et-societes-de-fiducie>

Fait le 30 novembre 2023